

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1667-70-2018

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire du 28 mai 2018 le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté le projet de règlement 1667-70-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone P-2008 à même la zone A-2007.

Ce règlement a notamment pour objet de :

- De créer une zone publique et institutionnelle (P) en bordure du boulevard Yvon-L'Heureux Nord face à la rue des Châteaux;
- De créer une nouvelle grille portant l'appellation « P-2008 » en y permettant comme usage principal les fonctions préventives et activités connexes comme une « Caserne d'incendie » avec ses dispositions normatives applicables à l'usage dans la zone à prédominance publique et institutionnelle (P).

Ce règlement s'applique à la zone A-2007 et contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Cette zone est située dans les secteurs délimités approximativement comme suit :

Au sud par le boulevard Yvon-L'Heureux Nord, à l'ouest par le prolongement vers l'ouest de la rue des Chênes, au nord par la limite municipale et à l'est par la rue Saint-Jean-Baptiste.

Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 juin 2018 à 19 h 30 dans la salle du conseil au 240, rue Hertel. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la direction des Services juridiques au 777, rue Laurier, durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Beloeil, ce 6 juin 2018.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière